

Règlement « Le Défi de la VALL'RANCE »

1. PRÉSENTATION

Le Défi de la VALL RANCE (CAULNES) est une course nature à allure libre d'endurance (dans la limite de 1h au tour) par élimination, qui se déroule en SOLO ou DUO, le tout sur une boucle de 7,7 km.

*Pas d'élimination sur le 1^{er} tour **MAIS** obligation de faire les 2 premières boucles en 2 heures.*

Il est formellement interdit de courir sur ces chemins hors jour de course, pas de reconnaissance possible. (Propriété privée)

2. CONDITIONS DE PARTICIPATIONS

2.1 Age minimum :

L'inscription est ouverte aux personnes nées avant le 14 mai 2004, c'est-à-dire 18 ans révolus le jour de l'épreuve.

2.2 Licence FFA ou certificat médical :

Afin de valider son inscription, chaque participant devra fournir à l'organisation soit :

- ✓ Une copie de sa licence FFA de l'année en cours (licence « Compétition » ou « Athlé running » ou « Athlé entreprise » ou « Pass running » ou « FFTri »)
- ✓ Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de **la course à pied en compétition** datant de moins d'un an à date d'épreuve.

ET

- ✓ **Son pass vaccinal le jour du retrait du dossard (voir § 2.5)**

Aucun autre document ne sera accepté.

2.3 Inscription, annulation et changement de dossard :

Le droit d'engagement est fixé à:

40 € par concurrent SOLO

30€ par concurrent DUO soit 60€ par équipe

vallrance.fr

Pas d'inscription par courrier ou sur place

L'inscription est nominative, ferme, personnelle et définitive. Il n'est pas autorisé de transférer son inscription sur une autre personne pour quelques motifs que ce soient.

Aucun échange et revente de dossard n'est autorisée **sauf sur la plateforme NEXTRUN.**

L'annulation par l'organisateur du « Défi de la VALL RANCE » due au refus de l'autorité préfectorale pour cause de pandémie entraînera un remboursement partiel de l'inscription. (Le montant sera défini suivant les dépenses déjà engagées).

2.4 Annulation de l'inscription :

Un participant désirant annuler son inscription pourra le faire aux conditions suivantes :

- ✓ En cas d'accident ou de maladie grave du participant, il sera nécessaire de fournir **un certificat médical signé et tamponné par le médecin** attestant de la contre-indication à participer au Défi de la VALL' RANCE.

Toute autre cause d'annulation (COVID19, cas contact...) devra être justifiée par un certificat signé et tamponné délivré par l'autorité compétente.

Toute autre demande ne sera pas prise en compte.

2.5 Retrait des dossards :

Le retrait des dossards se fera exclusivement sur place soit :

- ✓ Le 14/05 entre 06h30 et 08h00

Sur présentation d'une pièce d'identité avec photo. La présence de chaque participant sera obligatoire.

Mesures liées à la crise sanitaire : Si toujours d'actualité au jour de la course, l'organisateur vérifiera la validité du pass-vaccinal des concurrents (et des accompagnateurs lors de la pénétration sur le site de la course). Tous concurrents (ou accompagnateurs) qui n'auront pas le pass-vaccinal valide, se verront refuser l'accès du site et les concurrents ne pourront prétendre à un remboursement.

Chaque participant fixera son dossard sur le torse, afin qu'il soit parfaitement identifiable en toutes circonstances.

2.6 Droit à l'image et communication :

Tout participant renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

2.7 Assurances et risques encourus :

Responsabilité civile :

Conformément à la loi, l'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve.

Individuelle accident :

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence sportive. Il est conseillé aux autres participants de souscrire une assurance individuelle complémentaire.

L'organisation tient à préciser aux participants que cette course requiert un entraînement physique adapté. En s'inscrivant le participant renonce de fait à faire valoir, toutes revendications, de quelque nature qu'elles soient, à l'encontre du club organisateur. Ceci concerne en particulier tout accident, blessure, piqûre d'insecte, vol, dégâts sur les biens personnels ou autres, se produisant au cours de l'épreuve.

2.8 Éthique et responsabilité :

Chaque participant s'engage à respecter l'environnement et à ne rien jeter sur le parcours.

Il se doit d'évoluer en respectant le milieu naturel et les bénévoles.

Toute personne présente sur le site de l'épreuve est entièrement responsable des dégâts qu'elle cause sur soi et sur autrui.

En conséquence, il est important de respecter l'environnement naturel et matériel traversés le jour de la course.

Les participants suivront un parcours intégralement balisé. En cas d'interruption des balises, ils devront prévenir l'organisation.

La sécurité de tous est un impératif : un dispositif de sécurité et de santé sera mis en place par l'organisation sur le site de l'épreuve, mais il ne saurait remplacer la vigilance et la responsabilité personnelle de tous.

Durant la course, tous les participants se doivent assistance mutuelle.

3. CONDITIONS DE COURSE

3.1 En course :

Le Défi de la VALL' RANCE se déroule en SOLO ou DUO.

3.2 Briefing d'avant course :

Un briefing de l'organisation aura lieu le **samedi 14 mai à 08h15 sur le site du Château de COUELLAN à Guitté (22)**, afin de communiquer aux participants les dernières informations concernant l'épreuve et/ou la météo.

La présence de tous les participants est indispensable. En fonction des prévisions météorologiques, l'organisation pourra annoncer une modification du parcours ou une annulation de l'épreuve.

3.3 Départ :

Le départ aura lieu le samedi 14 mai à 08h30, au château de Couellan à Guitté (22).

3.4 Boucle :

La boucle fait 7,7 km environ pour 200 m de dénivelé positif. Le parcours sera majoritairement dans son ensemble balisé.

Des contrôles de participants auront lieu tout au long du parcours (pointages dossards), à la discrétion de l'organisation.

3.5 Déroulement de la course, élimination et assistance :

Temps maximal de l'épreuve : 12h.

Nombre de tours maximum : 12

Temps maximum autorisé pour une boucle est de 60 minutes. Tout coureur n'ayant pas franchi la ligne après 60 minutes est éliminé (***Hors tour N°1***)

Si un coureur termine la boucle avant le départ suivant, il devra attendre en zone de départ sans gêner les autres concurrents

Pour les équipes **en DUO** :

- Course en relais 1 tour sur 2
- Les 6^{ième} et 12^{ième} boucles sont à courir à 2

☐ OBLIGATOIREMENT

☐ OBLIGATOIREMENT

Tout manquement à ces règles sera disqualifiant

3.6 Ravitaillement :

La course comportera 1 point de ravitaillement sur le site du départ avec solide et liquide.

3.7 Equipement et matériel obligatoire :

Aucun matériel obligatoire

3.8 Météo :

En cas de mauvaises conditions météorologiques (tempête, inondation) ou de décision préfectorale (vigilance météo jaune ou orange), l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours et de neutraliser la course, l'heure de départ et même de l'annuler sans que personne ne puisse prétendre à un remboursement.

Les participants en seront informés lors du briefing

3.9 Abandons et éliminations :

Sauf cas de force majeure, l'abandon n'est possible qu'au site du départ. Il lui est interdit de quitter le circuit balisé sans en avoir au préalable averti l'organisation et en être dûment autorisé.

Tout abandon en cours de la course, pour quelque raison que ce soit, doit être impérativement signalé à un membre de l'organisation. L'élimination signifie l'exclusion définitive du participant.

Tout manquement au règlement entraîne l'élimination. L'élimination peut avoir lieu lorsque le directeur de course ou les chefs de postes des différents points de contrôle constatent un des manquements suivants :

NOTE : Pour les équipes DUO, les sanctions s'appliquent aux 2 participants

MANQUEMENTS au règlement	SANCTION appliquée
Utilisation d'un itinéraire hors balisage et/ou représentant un raccourci	Elimination
Absence lors d'un départ d'une boucle	Elimination
Jet volontaire de déchets par un participant ou membre de son entourage	Elimination
Non-respect des personnes (organisation, bénévoles ou participants)	Elimination
Non-assistance à personne en difficulté	Elimination

Dans tous les cas, aucun remboursement ne sera dû par l'organisation.

3.10 Sécurité et assistance médicale :

N° de téléphone d'assistance de l'organisation : (à utiliser UNIQUEMENT en cas d'urgence)

Le N° de téléphone d'assistance de l'organisation est donné au retrait des dossards et ne doit être utilisé qu'en cas d'urgence. Un poste de secours implanté sur le site départ / arrivée et est destiné à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation ou conventionnés.

Il appartient à un coureur en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel aux secours :

- en se présentant au poste de secours
- en appelant le PC course
- en demandant à un autre coureur de prévenir les secours

Il appartiendra à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours. Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Les secouristes et médecins officiels sont en particulier habilités :

- à mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve
- à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugent en danger
- à faire hospitaliser à leur convenance les coureurs dont l'état de santé le nécessite

Les éventuels frais résultant de l'emploi de moyens de secours ou d'évacuation exceptionnels sont supportés par la personne secourue qui doit également assurer son retour de l'endroit où elle est évacuée. Il est du seul ressort du coureur de constituer et présenter un dossier à son assurance personnelle dans le délai imparti.

4. DOPAGE

Les participants s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles anti-dopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur.

5. CLASSEMENT ET DOTATIONS

Le classement sera établi en fonction du nombre de tours effectués.

Sera récompensé :

Le challenge LEGENDRE

- ✓ La 1^{ère} féminine sur la 4^{ième} boucle
- ✓ Le 1^{er} masculin sur la 5^{ième} boucle
- ✓ La 1^{ère} équipe DUO sur la 6^{ième} boucle (effectuée pour rappel en DUO)
- ✓

Le défi VALL' RANCE

- ✓ Le 1^{er} masculin à finir les 12 boucles dans le temps imparti ou arrivant le 1er sur le dernier tour couru en moins d'une heure en cas d'abandon avant le 12^{ème} tour.
- ✓ La 1^{ère} féminine à finir les 12 boucles dans le temps imparti ou arrivant la 1^{ère} sur le dernier tour couru en moins d'une heure en cas d'abandon avant le 12^{ème} tour.
- ✓ La 1^{ère} équipe DUO à finir les 12 boucles dans le temps imparti ou arrivant les 1er sur le dernier tour couru en moins d'une heure en cas d'abandon avant le 12^{ème} tour.

Seul le directeur de course est habilité à prendre en compte et juger de la pertinence d'éventuelles réclamations, qui devront être déposées dès l'arrivée.

6. DIVERS

L'organisation se réserve le droit de faire évoluer le-dit règlement en fonction des réglementations gouvernementales du moment dû à la pandémie du COVID19 ou autre crise sanitaire.

Tout participant retirant son dossard et prenant le départ du Défi de la VALL' RANCE accepte et valide ce règlement.